Socialement responsable

La comète

Fédération CFTC - Chimie - Mines - Textile - Énergie

Bimestriel

n°85 Mai-Juin-Juillet 2017 - Prix 1€

Le mot du Président

Cher(e)s Ami(e)s,

Depuis l'élection présidentielle, l'air du changement s'installe dans notre pays en créant de la frustration et de l'incertitude dans un grand nombre de domaines.

Un des dossiers nous concerne particulièrement, nous salariés, la réforme du code du travail ! Cette réforme est dangereuse dans un grand nombre de ses objectifs, en risquant de déstabiliser significativement le dialogue social au sein de nos entreprises. Le bouleversement de la hiérarchie des normes risque de rendre le dialogue social inefficace, en réduisant le rôle des organisations syndicales au sein des entreprises à néant. Le projet de fusion des instances CE/DP et CHSCT est une aberration voulue par les entreprises en ayant comme seul objectif, la réduction des heures de délégations de nos délégués qui s'investissent au quotidien dans l'intérêt des salariés et du dialogue social.

La fusion des CHSCT avec les autres instances est encore pour moi une aberration non réfléchie !

Je m'explique : la majeure partie des entreprises que couvre notre Fédération sont des industries lourdes avec des spécificités à risque lié aux diverses fabrications sous la norme Seveso ou pour d'autres, le risque nucléaire.

Actuellement, l'ensemble des membres de CHSCT sont des spécialistes des risques liés à l'hygiène à la santé et la sécurité de leurs établissements et doivent concentrer leur temps uniquement aux différents problèmes liés exclusivement au CHSCT. Demain, avec une délégation unique, les délégués n'auront pratiquement plus de temps à consacrer pour s'occuper de l'ensemble des domaines que sont les comités d'établissements, délégué du personnel et les CHSCT. Comment pourront-ils assurer leurs missions efficacement avec un panel de prérogatives plus large en ayant beaucoup moins d'heures de délégations ? Je reste très interrogatif sur ce fonctionnement futur, qui pour moi sacrifie des années de lutte de nos anciens pour mettre en place ces différentes instances au nom de l'évolution du dialogue social.

Autre sujet qui fait sourire, le ministre de l'écologie lors d'une interview sur une radio nationale fait une annonce surprenante en répondant à une question sur le nucléaire, je cite « mais pourquoi fermer une seule centrale nucléaire, il faut en fermer au moins 17 pour tenir les engagements de la France sur la transition écologique et énergétique d'ici 2025/2030 ».

Je suis resté sans voix en entendant cette affirmation ! Notre ministre croit-il qu'il suffit de baisser un Interrupteur comme pour éteindre une lampe de chevet pour arrêter ces centrales nucléaires. J'espère qu'il s'est entouré de spécialistes en la matière avant de faire cette annonce. Mais qui va financer la fermeture de ces 17 centrales nucléaires ? Petit rappel, dans notre pays, plusieurs centrales arrêtées sont en cours de démantèlement depuis plusieurs années, la plus célèbre est la centrale de Superphénix en ISERE, cette dernière a été arrêtée en 1998. Actuellement 70% du démantèlement a été fait pour une enveloppe dépensée de 1 milliard d'euro. À combien s'élèvera le coût éventuel de l'arrêt de 17 réacteurs ? Qui prendra en charge ce coût exorbitant en sachant que le groupe EDF est en grande difficulté financière et doit supporter le financement des deux EPR en UK ! Malheureusement cela risque d'être une fois de plus le contribuable que nous sommes !

Comme à notre habitude, la Fédération CFTC-CMTE a fait part de son désaccord, autant sur la réforme du code du travail que sur les différents effets d'annonce de ces dernières semaines ainsi que sur l'ensemble des dossiers qui concernent notre périmètre fédéral. La rentrée va être chaude brûlante et comme vous le savez, la Fédération CMTE sera à vos côtés pour parler d'une seule voix et vous soutenir.

Pour finir sur une note plus JOYEUSE, je suis heureux de vous annoncer que notre Fédération CMTE a obtenu encore une fois sa certification des comptes 2016 sans réserve. Cette dernière a été validée à l'unanimité par le conseil fédéral le 5 juillet dernier.

Je tiens personnellement à remercier l'ensemble des collaborateurs qui s'investissent à mes côtés au quotidien dans le fonctionnement de notre Fédération CMTE, que ce soit le pôle trésorerie, le pôle formation et j'en passe, ainsi que l'ensemble du personnel de la Fédération, administratif, rédaction et comptable, vous, adhérents, militants et syndicats. Grâce à vous toutes et tous, notre Fédération CMTE est vivante et crédible dans ses prises de position.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été, profitez de vos vacances en famille, reposez-vous et au plaisir de vous retrouver en septembre.

Bien à vous

Francis OROSCO
Président fédéral

sommaire

- Le mot du Président - p. 3
- Le dossier du mois - p. 4-7
  - L'eau dans le Bassin Houiller Lorrain
- Des Chiffres et des Dettes - p. 8-9
- Le Billet d'humeur - Brève p. 10
- L'avis des nôtres - des autres p. 11
- Europe International - p. 12
- Brèves'éco - p. 13
- Les Infos Utiles - p. 14 à 17
  - Le droit à la déconnection
  - Faire des économies au bureau
  - Des lettres pour régler vos litiges
- La vie du mouvement - p. 18 à 27
  - CFTC Continental, le relai est passé
  - Conseil décentralisé du Secteur Chimie
  - AG du Syndicat des Mineurs du Nord
  - Hommages
  - Formations fédérales
  - Plans formation 2017 et 2018

La CFTC CMTE sur Twitter cftccmte

La comète

Organe Bimestriel de la Fédération CFTC
CHIMIE-MINES-TEXTILE-ENERGIE
128, Avenue Jean Jaurès - 93500 PANTIN

www.cftc-cmte.fr
cmtelacomete@laposte.net
contact@cftc-cmte.fr
cerfa-election@cftc-cmte.fr

Directeur de la Publication : Francis OROSCO
Rédaction Administration : Martine ULTSCH
49, Rue Nicolas Colson - BP 70074
57803 FREYMING-MERLEBACH
03 87 04 49 85 - FAX : 03 87 04 55 73

C.P.P.A.P. : 0221 S 05940
I.S.S.N. : 1624-9372

Prix au numéro : 1 €
Abonnement annuel : 6 €
de soutien : 15 €

Dépôt légal :
3ème trimestre 2017

Imprimerie Sarregueminoise

Chemin des Tuileries - Route de Nancy
BP 20004 - 57211 SARREGUEMINES Cedex
03 87 98 07 37

L'eau dans le Bassin Houiller Lorrain...

Un cadeau empoisonné pour les générations futures ?

Dans le cadre de l'après-mines, dans le Bassin Houiller de Lorraine, deux problèmes majeurs sont liés à l'eau, celui du niveau de l'eau et des risques d'inondations, ainsi que la pollution de la nappe phréatique et le manque d'eau potable dans un avenir plus ou moins proche. Il devient urgent d'agir et de trouver des solutions, afin d'en limiter les dégâts pour la nature, comme pour les populations.

Les problèmes liés au niveau des eaux

Les eaux de surface se décomposent en rivières, ruisseaux, lacs et zones humides. Les eaux souterraines, elles, sont contenues en eaux propres dans la nappe phréatique et en eaux sales dans les terrains miniers.

En ce qui concerne les eaux de surface, c'est la Rosselle, principale rivière qui serpente à travers le Bassin houiller sur 38 km avec la Merle pour principal affluent.

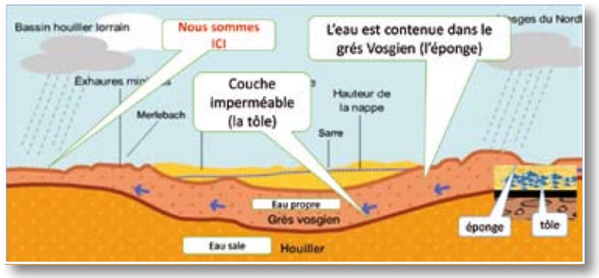

La nappe phréatique qui alimente le Bassin houiller n'est pas un lac souterrain, mais une couche de grès poreux (grès vosgien ou grès du Trias ou GTI) qui agit comme une éponge. Elle est composée de grains de sable compactés. La configuration des terrains fait que les eaux propres et sales ne devraient pas se mélanger! En effet, la nappe phréatique se trouve au-dessus des mines où les eaux sales s'accumulent ; une couche imperméable les sépare, le permien.

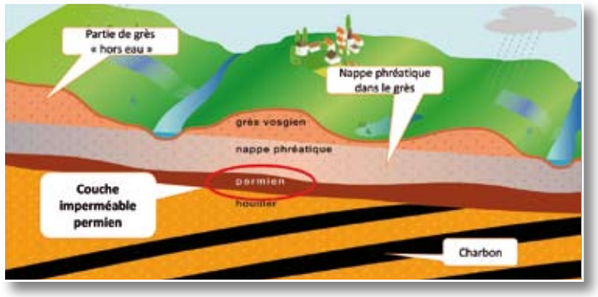

Durant plus de 150 ans, du charbon a été extrait dans la région, ce qui a eu un impact indéniable sur la nappe phréatique.

Les veines de charbon sont situées sous ce permien. Durant l'exploitation minière, celui-ci a été perforé par l'installation de puits de mines, il s'est fissuré et les eaux propres et sales se sont mélangées. L'eau de la nappe, circulant du haut vers le bas, est descendue dans la mine. Un système de pompage a donc été mis en place pour éviter l'inondation des galeries. L'eau d'exhaure est remontée à la surface et rejetée dans les rivières.

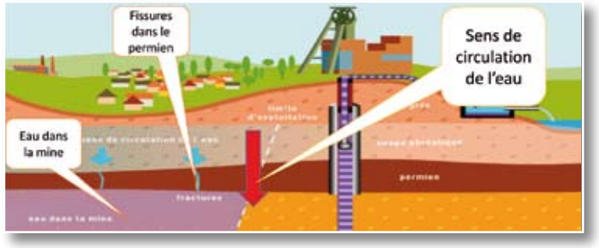

L'exploitation minière a provoqué, dans un premier temps, l'effondrement des terrains en surface, et dans un deuxième temps, le pompage systématique des eaux dans la mine a engendré une descente du niveau de la nappe. Tant que le pompage des eaux infiltrées est effectué, le niveau de la nappe reste bas puisqu'elle est vidée en permanence.

L'effondrement des terrains a pour conséquences la mise en pente ou la destruction des maisons, mais aussi la descente des terrains. L'exemple le plus flagrant est la commune de

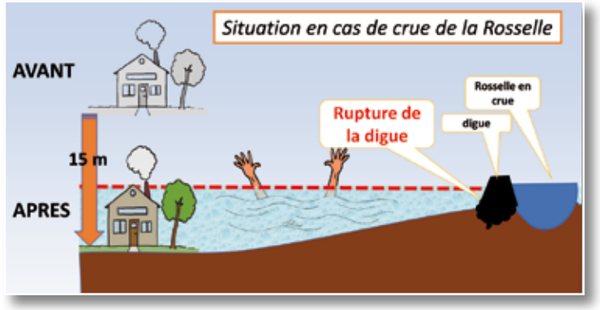

Rosbruck en Moselle Est, qui est descendue de 15 mètres suite à l'exploitation minière. Un lotissement se situe donc en dessous du lit de la Rosselle et est protégé par une digue. Or, en cas de crue de la rivière et ou de rupture de la digue, ce lotissement sera entièrement noyé, la hauteur de l'eau pouvant atteindre 3 à 4 mètres au-dessus du sol. Les réseaux d'assainissement se trouvent ainsi mis en « contre pente » et les eaux ne peuvent plus s'écouler naturellement. Une station de relevage a ainsi été installée pour évacuer les eaux de pluie et les eaux usées.

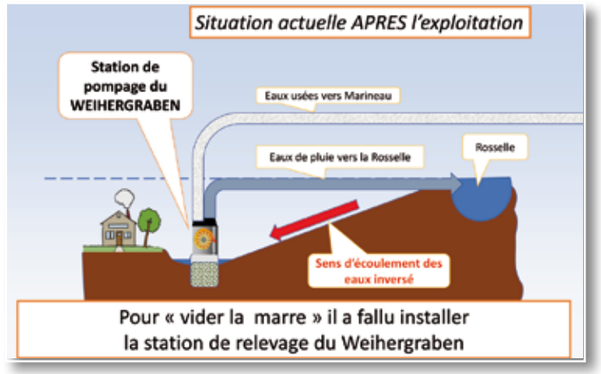

La responsabilité de l'exploitation minière dans cet effondrement de terrain est indiscutable, mais comme toujours, l'État tourne le dos à ses responsabilités et classe ce risque d'inondation comme « naturel », ce qui oblige les habitants à effectuer des travaux de mise en sécurité à leurs frais, cette zone étant classée en « zone rouge » ! Les assurances devront payer les dégâts et les maisons perdent de leur valeur !

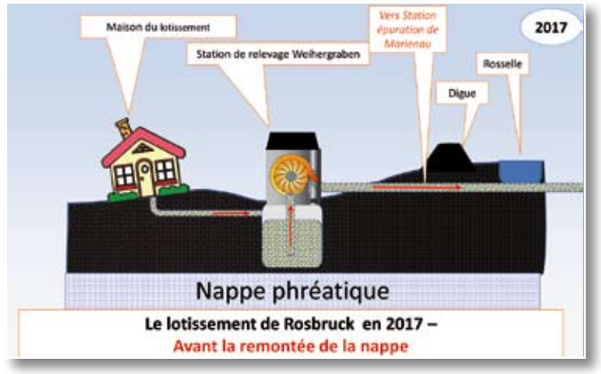

Avec l'arrêt du pompage de l'eau d'exhaure, la nappe phréatique remontera à son niveau initial d'ici 2030 et les quartiers situées dans cette zone se retrouveront inévitablement sous les eaux et ce ne sera pas uniquement le cas à Rosbruck, mais aussi à Creutzwald, Merten, Ham-sous-Varsberg qui sont déjà touchés. Ces eaux seront de surcroît polluées du fait des produits restés au fond de la mine. Si rien n'est fait, la station de relevage qui fonctionne actuellement se retrouvera noyée et hors d'usage.

Le Bureau de Recherche Géologique et Minière surveille la remontée des eaux. Un piézomètre permet la mesure du niveau de l'eau souterraine par un forage en un point donné de la nappe. Ce niveau se trouvait en 2014 à environ 50 m de la surface près de Forbach.

Quelles solutions ?

Charbonnages de France a imaginé une solution pour maintenir la nappe phréatique à moins de 3 m de la surface, soit à 0,5 à 1 m sous les fondations.

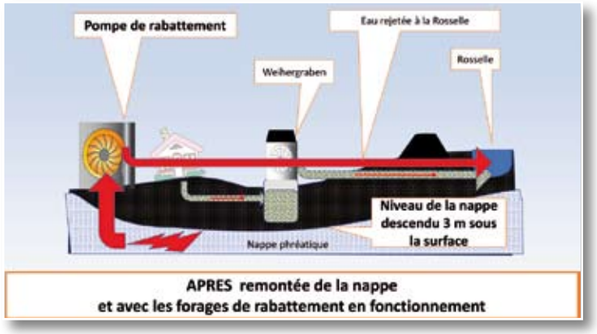

Il s'agit de mettre en place des forages de rabattement qui abaisseraient artificiellement le niveau de la nappe localement, mais augmenteraient le débit de la Rosselle en y renvoyant toute l'eau extraite, et par la même occasion le risque d'inondation. Si les pompes fonctionnent à plein régime, c'est 400 à 800 m3 d'eau qui seraient pompés chaque heure. Mais nous n'y sommes pas ! Les travaux ne sont pas encore débutés et ne le seront que lorsque la cote d'alerte des 3 mètres sera atteinte. La construction des forages pour Rosbruck est prévue en 2033. La nature attendra-t-elle aussi longtemps ???!!!

La mise en place de cette infrastructure lourde, son fonctionnement et sa maintenance à « perpétuité » entraîneront un coût qui n'est pas évalué et ne peut être maîtrisé. C'est l'héritage que nous laissons à nos enfants qui seront condamnés à payer de génération en génération.

Les problèmes liés à la pollution de la nappe phréatique

L'arrêt du pompage des eaux d'exhaure provoquera une pollution majeure. En effet, les eaux de mines polluées

pourraient remonter et entrer en contact avec la nappe. Le permien étant fissuré, les eaux sales se mélangent à l'eau propre.

Des éléments tels que sulfates, oxydes de fer, manganèse ainsi que des huiles de machines laissées au fond et divers produits chimiques sont susceptibles de polluer l'eau de la nappe, par remontée d'eau du réservoir minier.

Si rien n'est fait, il y aurait un risque de « minéralisation de la nappe phréatique », ce qui est une façon propre de décrire la catastrophe à venir. Toutefois, des mesures ont déjà été prises pour limiter ce mélange entre eau de mine et eau de la nappe, à la Houve à Creutzwald, au Puits Simon à Forbach et au Puits Vouters à Merlebach.

L'eau polluée pompée dans le réservoir minier est traitée dans des bassins de décantation sans produits chimiques, puis dépolluée dans des lagunes plantées de roseaux. Une fois épurée, elle est rejetée vers le milieu naturel.

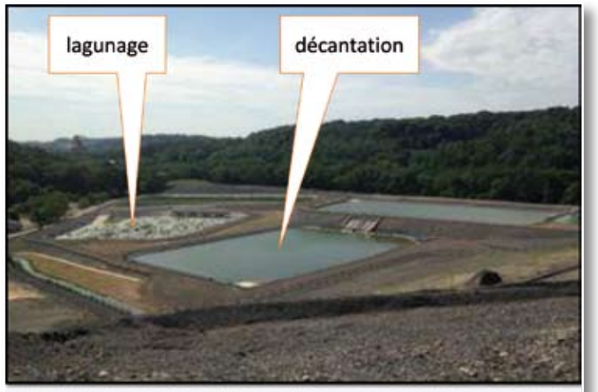

Station de dépollution de la nappe phréatique du puits Vouters à Merlebach

Mais que faire des boues de décantation polluées accumulées au fond des bassins ? Cette question n'a pas encore trouvé de réponse !

On estime qu'une vingtaine d'années sera nécessaire à l'amélioration de la qualité des eaux du réservoir minier, avant l'arrêt possible de l'épuration. Mais cette eau ne sera jamais potable !

En revanche, le pompage devra se faire pour l'éternité, afin d'éviter tout risque de remontée des eaux de la nappe phréatique et l'inondation des points bas en surface.

En conclusion, la pollution de la nappe phréatique par les eaux du réservoir minier compromet l'utilisation de la nappe en tant que source d'eau potable.

Les risques de pollution par la surface

Dans le bassin houiller, le grès vosgien qui contient la nappe phréatique affleure la surface. Celle-ci est particulièrement exposée à la pollution car il n'y a aucune couche géologique de protection entre la surface et la nappe, et les polluants sont plus concentrés en surface.

La pollution chimique de surface comprend des sols souillés, notamment par des polluants stockés sur d'anciens sites industriels. Mais également des rejets industriels volontaires ou accidentels ou des débordements de cours d'eau pollués.

La pollution n'a pas de frontières et en Moselle Est, la proximité de l'Allemagne y contribue. On peut compter au moins 12 sources de pollution sur un rayon d'environ 20 km : des dépôts de schlamm, d'ordures, de schiste, de laitier, des carrières, les anciennes cokeries, la plateforme chimique, la centrale à charbon, une usine à goudron !

Quelques sources de pollution sans frontières

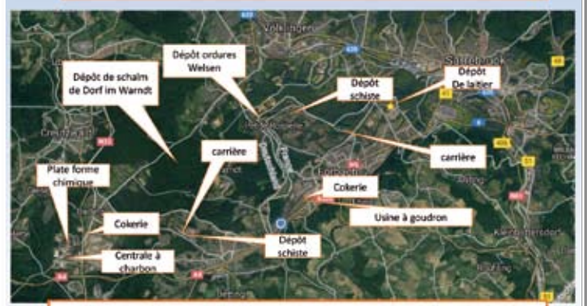

Au moins 12 sources de pollution sur un rayon de moins de 20 km

Le grès est plus pollué en surface, la nappe remontant vers la surface, elle sera directement impactée par les polluants industriels.

On a souvent stocké des sous-produits d'exploitation issus du fond (poussières de charbon, schiste), ceux-ci peuvent contenir des quantités significatives de métaux lourds et polluants. Les matières stockées sont susceptibles de subir des effets d'autocombustion. Des relevés thermographiques aériens prouvent ces phénomènes d'échauffements, notamment à la carrière du Puits Simon, qui a été utilisée pendant de nombreuses années par les HBL comme terril enterré. Un terril ou des schistes stockés au fond d'une carrière peuvent entrer en combustion et se comportent alors comme un réacteur chimique capable de synthétiser des composés complexes et toxiques. Ces phénomènes mal connus dépendent de la nature des matériaux stockés et des températures atteintes. Les eaux de pluie qui ruissellent sur les terrils entraînent les polluants vers la nappe qui affleure.

La Moselle Est a son « triangle des bermudes » appelé « triangle de Marienau ». Ce site de l'ancienne cokerie a été dépollué, mais les matières toxiques ont été stockées dans cette zone par confinement dans un film plastique étanche appelé « géomembrane » et une couverture végétale pour cacher la « misère » ! Or, cette géomembrane n'est pas éternelle, sa durée de vie est au plus de quelques dizaines d'années. Que se passera-t-il d'ici 20 ou 30 ans ?

Le gazomètre de Marienau a, lui aussi, été choisi pour stocker

40 000 tonnes de déchets toxiques, emballés dans une géomembrane depuis 25 ans. Cette fosse de 75 m de diamètre est une « bombe chimique », une menace aux conséquences incalculables pour l'environnement et la population.

Le gazomètre de Marienau

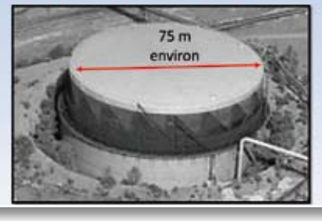

N'oublions pas les dépôts d'ordures. On peut citer la décharge de Velsen située à la frontière Allemande, qui a accueilli pendant près de 40 ans des tonnes de déchets ménagers et industriels. Des déchets qui sont, une fois de plus, confinés au moyen de « géotextiles » et recouverts de végétation. Les eaux de ruissellement se jettent dans le ruisseau du Schaffbach, puis dans les étangs de pêche avant de rejoindre la Rosselle et la nappe phréatique. La Rosselle était, il y a quelques années, la rivière la plus polluée d'Europe. Son affluent, la Merle, avait disparu dans les années 80 dans des failles pendant des semaines, entraînant avec elle sous terre des milliers de m3 de produits chimiques issus de la plateforme de Carling, impactant la nappe phréatique.

Les cours d'eau peuvent également être pollués par des rejets d'eaux usées en cas de panne des systèmes d'épuration. Les détritus accumulés au déversoir des eaux de pluie de la Rosselle à Rosbruck sont une preuve évidente d'un dysfonctionnement du système.

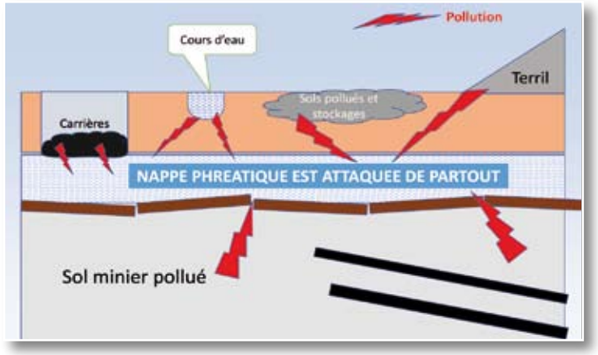

Vous l'avez compris, la nappe phréatique est en danger dans le Bassin houiller de lorraine, attaquée de toute part, par-dessus en raison de nombreuses sources de pollution dues à l'activité industrielle et par dessous en raison de la pollution par les eaux des mines.

Les « shadoks » devront pomper l'eau ad vitam aeternam pour maintenir la nappe phréatique à un niveau suffisamment bas afin d'éviter les inondations et limiter sa pollution par des remontées d'eau de mine.

Paradoxalement, l'eau pompée est inutilisable, car non potable, et il faudra faire face à une pénurie d'eau potable en raison de nombreuses sources de pollution, qui rendront impropre à la consommation l'eau de la nappe. Et nous n'en sommes pas loin, car la Communauté d'Agglomération de Forbach ne dispose plus d'unité de traitement d'eau depuis 2002 et est obligée d'acheter l'eau à des fournisseurs extérieurs.

Dans la région Moselle Est, toutes les sources de pollution actuelles et futures découlent de l'activité minière et des industries liées à cette exploitation, aucun de ces phénomènes n'est d'origine naturelle. L'article 75-1 du Code minier instaure expressément un principe de responsabilité à la charge de l'exploitant pour les dommages causés en surface par son activité.

L'Etat devrait donc prendre en charge tous les coûts liés à la maîtrise de la remontée des eaux et à son traitement « pour l'éternité ». Mais comme toujours, l'Etat fuira probablement ses responsabilités et tentera de transférer ces charges aux collectivités locales, par conséquent aux seuls habitants des zones sinistrées.

C'est le combat que mènent localement les élus et les populations concernées auprès de la Préfecture et des Ministères, mais les réponses sont évasives.

Aucun résultat pour l'instant !

Le principe du « pollueur-payeur » ne fonctionne pas !

A ce jour, des procès sont en cours contre « Charbonnages de France » et nous en parlerons dans une prochaine « Comète ». Les habitants concernés sont obligés de rester dans leurs maisons cassées, penchées, gravement menacées par les inondations et invendables. Les réseaux d'assainissement sont en piteux état et l'eau est polluée. Triste constat !

Ceci est un exemple de ce qu'il se passe en Moselle Est, et donne une image peu optimiste de l'avenir. La mine a fait vivre toute une région pendant des décennies, mais l'empreinte laissée par cette industrie a aussi son côté sombre. D'autres bassins miniers ou industriels français font sans doute face aux mêmes problèmes humains et environnementaux.

Il faut rendre hommage à toutes ces personnes, associations, élus locaux, qui se battent pour faire entendre les revendications légitimes d'une population qui se sent abandonnée à son triste sort. Il faut agir, ne pas baisser les bras, afin de laisser à nos enfants et petits-enfants un environnement et un avenir plus radieux dans lequel ils puissent s'épanouir.

Je remercie l'association CLCV de Rosbruck et sa Présidente, Joëlle PIRIH, d'avoir mis à ma disposition les documents qui m'ont permis la rédaction et l'illustration de ce dossier.

Martine ULTSCH

Les changements...

Moto, scooter : une nouvelle plaque obligatoire au 1er juillet 2017 :

Les motos, les scooters ainsi que les véhicules motorisés à 3 ou 4 roues doivent être équipés de plaques d'immatriculation uniformes de 210 x130 mm depuis le 30 juin 2017. À défaut, les conducteurs circulant après le 1er juillet avec une plaque non conforme, illisible ou amovible encourent une amende de 135 €.

Cette uniformisation vise à simplifier le contrôle des forces de l'ordre et permettre l'égalité de traitement des usagers vis-à-vis des radars.

Un duplicata de la carte grise peut être obtenu en ligne :

Il est désormais possible d'obtenir un duplicata du certificat d'immatriculation d'un véhicule (ex carte grise) en ligne, sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) ou via FranceConnect.

Une démarche 100 % en ligne

Pour recevoir un duplicata de sa carte grise, le demandeur doit créer un compte sur le site web de l'ANTS ou s'identifier par FranceConnect. Après avoir activé son compte, il doit renseigner le numéro d'immatriculation de la voiture ou du deux-roues concerné et le code confidentiel fourni lors de l'envoi de l'ancien certificat d'immatriculation.

Une fois cette démarche effectuée, le demandeur obtient un numéro de dossier, un accusé d'enregistrement et un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) à imprimer. Ce document lui permet de circuler avec le véhicule dans l'attente de la réception de la carte grise définitive.

Dans le cas où le propriétaire du véhicule n'obtient pas de certificat provisoire d'immatriculation, il peut rouler pendant un mois à partir de sa demande de duplicata. En cas de contrôle, il devra également présenter le justificatif du vol, de la détérioration ou de la perte. S'il ne peut pas faire la démarche sur internet, le propriétaire du véhicule peut se rendre en mairie ou en préfecture où il sera aidé.

À défaut de pouvoir faire lui-même sa demande de duplicata par voie électronique, le propriétaire peut bénéficier d'un accès à un dispositif connecté au site de demande de duplicata et d'une assistance numérique, mis en place par l'administration.

Mobile : fin des frais d'itinérance le 15 juin 2017 :

Depuis le 15 juin 2017, il n'y a plus de frais d'itinérance («roaming»). De ce fait, passer un appel d'un téléphone mobile depuis un autre État européen ne coûte pas plus cher que dans le pays d'origine. Il en est de même pour l'envoi de SMS ou la consultation d'internet.

En cas de dépassement des forfaits, les opérateurs pourront facturer des frais supplémentaires, mais ils seront plafonnés à 3,2 centimes par minute pour les appels, 1 centime par SMS et à 7,7 € par gigaoctet pour les données mobiles. Ce tarif baissera progressivement à 6 € par Go en 2018, puis à 4,5 € par Go en 2019, à 3,5 € par Go en 2020), à 3 € par Go en 2021 et jusqu'à 2,5 € en 2022.

Diabète : un lecteur de glycémie sans piqûre remboursé par l'Assurance maladie :

En France, près de 3 millions de personnes prennent un traitement médicamenteux pour le diabète, ce qui représente près de 5 % de la population française. Les personnes atteintes de cette maladie doivent contrôler leur taux de glycémie, c'est-à-dire la concentration de sucre dans le sang plusieurs fois par jour, pour adapter leurs doses d'insuline. Cette auto-surveillance peut être contraignante puisqu'elle passe par une piqûre quotidienne du bout des doigts, afin de recueillir une goutte de sang. Ce contrôle peut désormais être réalisé aisément grâce au dispositif FreeStyle, un appareil capable de mesurer la glycémie sans aiguille et donc sans piqûre. Selon le ministère de la Santé, «des études ont montré une amélioration de l'équilibre glycémique et un impact positif sur le suivi des patients et leur capacité à mieux s'insérer dans la vie sociale».

Quelques mois avant la fin de son mandat, Marisol Touraine, alors ministre de la Santé, a acté la prise en charge à 100 % de ce dispositif FreeStyle par l'Assurance maladie.

Pour la Fédération française des diabétiques, qui a salué cette décision, ce remboursement représente une «avancée majeure pour la qualité de vie des patients diabétiques». D'après ses estimations, «300 000 patients insulinotraités sous multi-injections ou pompe, devraient à terme bénéficier de ce dispositif innovant».

Le prélèvement à la source de l'impôt est reporté à 2019 :

L'application du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est reportée au 1er janvier 2019, alors qu'il devait entrer en vigueur dès 2018. «Ce report doit permettre d'examiner la robustesse technique et opérationnelle du dispositif et d'évaluer la réalité de la charge induite pour les collecteurs, en particulier les entreprises, au moyen d'un audit et d'une expérimentation», a indiqué Edouard Philippe, premier ministre.

Le test commencera début juillet dans les entreprises volontaires et un audit sera conduit par une équipe de l'Inspection générale des finances et d'un cabinet indépendant sélectionné par le secrétariat général à la modernisation de l'action publique. La mise en oeuvre du report fera l'objet de mesures législatives et réglementaires prochainement.

Pour mémoire : avec le prélèvement à la source, le montant de l'impôt sur le revenu sera déduit chaque mois sur le bulletin de paie ou la pension de retraite. Ainsi, le paiement de l'impôt sera étalé sur douze mois et le décalage d'un an pour son règlement sera supprimé. En résumé, l'impôt sur le revenu sera payé pour l'année en cours.

Les allocations chômage sont revalorisées de 0,65 % au 1er juillet 2017 :

Environ 2,5 millions de demandeurs d'emploi perçoivent l'Are (Allocation d'aide au retour à l'emploi). Le 1er juillet 2017, son montant journalier passe à 28,86 €, contre 28,67 euros auparavant. Cette revalorisation de 0,65 % s'applique également à la partie fixe de l'Are, qui passe de 11,76 euros 11,84 € par jour indemnisé, à laquelle s'ajoute à la partie proportionnelle de l'allocation qui équivaut à 40,4 % de l'ancien salaire. L'allocation minimale ARE formation est de 20,67 € par jour au lieu de 20,54 €.

Déclaration mensuelle obligatoire

Chaque mois, le demandeur d'emploi doit déclarer son activité professionnelle auprès de Pôle emploi, et selon un calendrier précis. Dès lors qu'il a travaillé ne serait-ce qu'une journée, il doit envoyer son bulletin de salaire à Pôle emploi.

RSA : 2 augmentations à venir en 2017 :

Il y a 5 ans, le gouvernement avait annoncé une revalorisation du Revenu de solidarité active (RSA) à hauteur de 10 %, sur une période de 5 ans, en plus de l'indexation annuelle sur l'inflation. Cela explique que le RSA profite d'une double augmentation en 2017.

Au 1er avril 2017, le montant forfaitaire du RSA est passé de 523,17 € à 536,78 €, par mois, pour une personne seule sans enfant résidant en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer (hors Mayotte), marquant ainsi une légère hausse de 0.3 %. En septembre 2017, ce montant sera relevé de 1,67 % pour s'établir à 545,48 €.

Pour mémoire, 1,84 million de foyers bénéficient du RSA versées par les caisses d'allocations familiales.

Les montants de l'ARS pour la rentrée scolaire 2017-2018 :

Pour la rentrée scolaire 2017-2018, l'aide, appelée Allocation de rentrée de scolaire (ARS), est versée aux familles qui ont des enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Concrètement, il s'agit de ceux nés entre le 16 septembre 1999 et le 31 décembre 2011 inclus. Toutefois, seuls les parents dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond peuvent en bénéficier (les plafonds de ressources 2017 sont identiques à ceux de l'allocation de rentrée scolaire 2016).

Le montant de l'ARS (après CRDS) pour la rentrée scolaire 2017-2018 est de :

- 364,09 € pour un enfant ayant atteint 6 ans avant le 1er janvier qui suit la rentrée et n'ayant pas atteint 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et pour un enfant plus jeune déjà inscrit en classe préparatoire ;
- 384,17 € pour un enfant âgé de 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et n'ayant pas atteint 15 ans à cette même date ;
- 397,49 € pour un enfant âgé de 15 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et n'ayant pas atteint 18 ans au 15 septembre de l'année de la rentrée scolaire.

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, les parents doivent déclarer au préalable que leur enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage pour la rentrée 2017 dans la rubrique «Mon Compte» sur le site internet de la Caisse d'allocations familiales - caf.fr - ou à partir de l'application mobile «Caf - Mon Compte».

Comme chaque année, l'ARS sera versée fin août 2017, juste avant la rentrée scolaire.

Hausse du prix des médecins spécialistes :

A partir du 1er juillet 2017, lorsqu'un médecin traitant adresse un patient à un spécialiste adhérant au contrat d'accès aux soins, la consultation coûte désormais 30 € au patient, contre 28 € auparavant. Le prix de la visite d'un psychiatre, d'un neuropsychiatre ou d'un neurologue grimpe, quant à elle, de 37 à 39 €. Les cardiologues sont également concernés, puisque le tarif de la consultation augmente de 2 €, passant ainsi de 45,73 à 47,73 € en novembre 2017.

Les prix du gaz et de l'électricité :

Les tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie baissent en moyenne de 4,3 % au 1er juillet 2017 par rapport au barème en vigueur en juin 2017. Cette baisse est de 2 % pour le tarif de base (cuisson), de 3,9 % pour le tarif B0 (cuisson et eau chaude) et de 4,4 % pour le tarif B1 (chauffage).

Les foyers soumis aux tarifs réglementés de l'électricité verront leur facture augmenter d'au moins 1,1 % au mois d'août 2017. Cette hausse des tarifs vise à rattraper, partiellement ou intégralement, les retards de hausse de 2012 et 2013.

Sources : Le Particulier.fr

Retour vers le futur...

Le progrès en marche !

Si, si, je vous assure, on en trouve encore en service sur nos lignes…

Il suffit de parcourir nos petites gares de province pour trouver ce genre d'accessoire vintage, fort utile par ailleurs !

Alors lorsque notre nouveau Président nous annonce «qu'il veut mettre la priorité sur les transports au quotidien» (suite à la mise en service de 2 lignes grande vitesse), il me traverse l'esprit qu'il aurait dû être élu un peu plus tôt (ou pas d'ailleurs), nous verrons…

Certes, cet outil résiste à l'eau, au vent, au soleil, au gel, bref, tout ce qui pourrait altérer son fonctionnement.

Mais les aiguillages à main, les rails et caténaires (j'allais dire aussi les machines à vapeur, mais j'aurais abusé), eux ne résistent pas lorsqu'il fait trop chaud, trop froid, ni à la chute de feuilles en automne. (ça patine dur) Alors !!!!!

En attendant, nous pouvons toujours télécharger un Bulletin de retard ou une attestation de perturbation de la SNCF et de la RATP, pour justifier un retard à l'employeur, mais pour l'étudiant qui rate son oral, ou la salariée en période d'essai ?????

Pourtant, il ne vous a pas échappé que les augmentations de tarifs de la SNCF et la RATP ne sont pas toujours en adéquation avec les prestations !

Les Franciliens savent de quoi il s'agit…

D'ailleurs, les provinciaux n'ont rien à envier aux franciliens, avec les suppressions de lignes soit disant non rentables ou en doublons.

Bref, vous l'aurez compris, prenez votre mal en patience, vous avez voté, vous allez payer maintenant… !

Pascal PROUFF

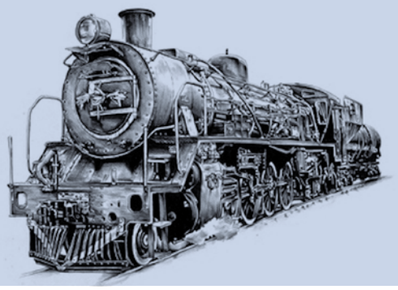

Brèves...

La gendarmerie recrute en s'inspirant de Fast & Furious, un film sur les fous de vitesse !

Alors que le huitième opus de la saga Fast & Furious vient de sortir sur les écrans français, les amateurs de grosses cylindrées et de vitesse sont invités à rejoindre non pas les salles de cinéma, mais les rangs de la gendarmerie. La gendarmerie nationale vient en effet de lancer une grande campagne de recrutement sur les réseaux sociaux, qui s'inspire fortement du film de Felix Gary Gray.

«Fort & fier», tel est le slogan qui apparaît sur ces affiches qui interpellent les internautes qui désireraient «intégrer une équipe rapide d'intervention». Une référence étonnante alors que la Sécurité routière ne cesse de multiplier les campagnes pour lutter contre la vitesse sur les routes.

A 8 ans, il vole le van de son père... pour un McDo !

Une envie folle de manger un burger a poussé un petit Américain de 8 ans à voler le van de son père pour se rendre dans un restaurant de la chaîne de fast-food.

Un quotidien local de l'Ohio, rapporte que l'enfant aurait appris à conduire sur le fameux site d'hébergement de vidéos YouTube.

Le jeune garçon était accompagné dans son aventure par sa sœur, âgée de 4 ans, et a conduit pendant plus d'un kilomètre, se montrant plus discipliné que certains conducteurs puisqu'il s'est arrêté aux feux rouges.

Les employés du McDonald's d'East Palestine, petite bourgade de l'est de l'Ohio, ont cru à une blague lorsque l'équipée sauvage s'est tranquillement présentée au «drive».

Les parents étaient endormis à la maison et ce sont des passants inquiets qui ont alerté la police. Le fugitif s'est mis à pleurer lorsque les forces de l'ordre sont arrivées, pensant avoir fait quelque chose de mal. Il n'a -heureusement- pas été sanctionné et a pu terminer son escapade avec son cheeseburger, accompagné de nuggets de poulet et de frites.

Source: bfmtv.com

BAC : faut-il le réformer ?

Le bac concerne plus de 700.000 candidats par an. Le baccalauréat, c'est en coulisse une puissante machine à traiter les corrigés, 170.000 corrections et tout cela sur près de 2 semaines dans 4.411 centres d'examens (dont 141 centres à l'étranger).

Le baccalauréat, bac ou encore bachot, les Français y tiennent à ce nom bizarre. Pourquoi baccalauréat d'ailleurs ? En fait, plusieurs mots ont créé le nom de notre diplôme. Il y a eu d'abord le latin « baccalarius » (qui signifie : jeune homme qui aspirait à devenir chevalier) et enfin « laureare » (couronne de lauriers), couronne qui parait le front des nouveaux bacheliers. Après la Révolution française qui supprime les Universités, le baccalauréat en 1808 a été organisé en 5 disciplines (Sciences, Lettres, Droit, Médecine et Théologie) par Napoléon 1er qui créa aussi 2 autres grades (la Licence et le Doctorat). 31 candidats se sont présentés en1809 pour le premier passage d'examen.

La réforme du bac reste et restera toujours un sujet ultra-sensible, et d'ailleurs n'a jamais été une volonté de rénovation de début de quinquennat, tant pour la gauche que pour la droite. Ainsi Najat V. Belkacem avait attendu juillet 2016 pour expliquer qu'il fallait revoir les modalités du bac, mais de préciser tout aussi rapidement que cela ne pourrait se faire avant un second mandat. A droite, Luc Chatel avait lui attendu son presque départ du ministère pour présenter son dossier de réforme ; c'est en effet à deux mois de son départ qu'il avait repositionné les lycées français mais sans oser toucher à son examen final.

Laurent GENY

Depuis la réforme du Bac en 1995 qui a transformé les sections (A, B, C…) en série (L, E, S…) chaque session du bac voit rejaillir son cortège de doutes sur son coût, pensez donc : une progression de + de 10% de candidats en 3 ans ! Comment gérer la correction de 4 millions de pages en 2 semaines, pages qui mises bout à bout représenteraient 12000 km, soit la distance qui sépare la France de l'Australie ! Et tout ça pour quel coût ? 1,5 milliards d'Euros ! Entre les sessions 2008 et 2009, les dépenses ont bondi (+ 45,5 %), principalement du fait de la revalorisation de l'indemnité de correction, passée de 1,32 à 5 euros la copie. Rapportée aux 4 millions de copies relues, la hausse n'est pas passée inaperçue.

Et face à cette gabegie financière, se dire en plus que chaque année le niveau d'étude des élèves ne fait que baisser, aussi on peut se poser comme question : est-ce bien sérieux de continuer ainsi ? Et que dire de la procédure pour les élèves qui doivent aller au rattrapage et de fait voir leurs chances d'accéder aux études qu'ils voudraient choisir compromises. Le gouvernement Macron doit oser aborder ce dossier dés le début de son quinquennat comme E. Philippe l'a annoncé. Le bac doit passer à la moulinette des Marcheurs et de leurs réformes pour davantage coller à notre époque, ses besoins et les attentes de la formation.

En attendant, il n'y a pas d'âge pour passer le bac puisque cette année encore le plus jeune candidat avait 13 ans et le plus âgé 74 ans, bravo à tous les deux !

Source : lemonde.fr

Le syndicat CFMEU
résiste contre un géant minier

A travers un mouvement revendicatif généralisé, le syndicat australien CFMEU lutte contre l'utilisation croissante de travailleurs contractuels par le géant minier Glencore et le refus de ce dernier de négocier des accords d'entreprise équitables dans plusieurs de ses sites répartis à travers l'Australie. Lors des rassemblements qui se sont déroulés dans tout le pays en début de semaine, les membres du syndicat ont montré leur détermination à lutter contre l'attaque portée par Glencore contre les conditions de travail, la sécurité de l'emploi et les communautés locales.

Le 11 juillet, un rassemblement de soutien aux travailleurs de la mine Oaky North, détenue par Glencore, a eu lieu dans la ville de Tieri, située au centre du Queensland. Les mineurs sont en grève depuis le mois de mai, à savoir depuis l'échec des négociations menées depuis deux ans pour parvenir à un accord équitable.

Des centaines de membres de la communauté locale ont participé au rassemblement, rejoints par des sympathisants venus montrer leur solidarité avec les travailleurs de Oaky North.

Tony Maher, Président national du CFMEU, a indiqué :

« *Glencore cherche à imposer à ces travailleurs une série de conditions qui réduiraient leur salaire, leur offriraient moins de sécurité et accroîtraient leurs coûts* ».

« *Cela est simplement inacceptable. Ces travailleurs combattent cet accord injuste depuis deux mois. Il est temps que le reste du pays se joigne à eux en prenant parti* ».

La Secrétaire du Conseil australien des syndicats (ACTU), Sally McManus, qui a participé au rassemblement, a indiqué que les grévistes étaient « *une source d'inspiration pour le pays en menant la lutte contre notre système industriel défaillant et la cupidité des entreprises* ».

De son côté, le président du district de Queensland du CFMEU, Stephen Smyth, a mis l'accent sur la portée du conflit :

« *Il ne s'agit pas seulement de lutter pour Tieri mais de se battre pour tous les travailleurs du pays, dans lequel nous luttons tous pour réparer un système défaillant qui ne parvient pas à assurer aux travailleurs un traitement équitable. C'est le combat de notre vie, un combat que nous gagnerons par l'action collective* ».

L'accord de travail concernant Okay North proposé par Glencore :

- restreindrait la possibilité pour les travailleurs d'être représentés au travail,
- permettrait à la compagnie de changer unilatéralement les tableaux de service contre la volonté des employés,
- rémunérerait les travailleurs en fonction des bénéfices obtenus, et non pas des heures et du travail effectués,
- augmenterait les frais des logements mis à disposition des travailleurs par la compagnie,

- limiterait les possibilités pour les employés d'obtenir le règlement de certaines questions par voie d'arbitrage.

Lors du rassemblement de masse à Singleton, dans la vallée de la Nouvelle Galle du Sud, le 10 juillet, plus de 1000 mineurs des sept sites de Glencore opérant dans la région, ont décidé de poursuivre la campagne coordonnée d'arrêts de travail.

S'adressant aux manifestants, le Président du district Nord du CFMEU, Peter Jordan, a rappelé les paroles d'un membre qui qualifiait cette lutte non seulement de combat pour les membres actuels du syndicat, mais également pour ceux des générations futures.

« *Il s'agit de nous battre pour nos droits, en menant maintenant une lutte de principe, et ne pas la remettre à plus tard. Affrontons Glencore pour protéger les emplois locaux et l'économie locale* ».

Les questions de l'utilisation de travailleurs contractuels, constituant environ 40 % de la main-d'œuvre selon le CFMEU, des indemnités de licenciement inadéquates et des augmentations de salaire insuffisantes se trouvent au cœur de la résolution du conflit.

Le Secrétaire national du CFMEU, Michael O'Connor, a indiqué à l'assemblée que les compagnies comme Glencore attaquent les droits des travailleurs depuis des décennies :

« *…en détruisant peu à peu un système dont nous étions sûrs qu'il nous protégeait. C'est pourquoi nous assistons à une mobilisation massive des travailleurs à travers le pays visant à rétablir l'équité du système industriel* ».

Le Secrétaire général d'IndustriALL Global Union, Valter Sanches, condamne le comportement de Glencore :

« *Nous sommes consternés par l'approche déraisonnable de Glencore, dépourvue de toute intention de bonne foi dans la négociation collective et portant atteinte aux saines relations du travail. Nous demandons à Glencore de retourner à la table des négociations et de négocier de bonne foi* ».

Source : Industriall Global Union

Dossier Chômage

Tout d'abord, quelques définitions :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (- de 78 heures au cours du mois précédent).

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (+ de 78 heures au cours du mois précédent).

Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (stages, formation, maladie…), sans emploi.

Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple contrats aidés…)

Chiffres France (Métropole et DOM) à fin avril 2017

(source Pôle emploi)

Catégorie A	3.727.600
Catégories A, B et C	5.836.100
Catégorie D	314.100
Catégorie E	440.300

Quelques commentaires :

Les chiffres ci-dessus, que tout un chacun peut vérifier en se rendant sur les sites de Pôle emploi et de l'INSEE parlent hélas d'eux-mêmes. A fin avril 2017, ce sont quelque 9,8% de la population totale de la France et 22,3% de sa population active qui est inscrite à Pôle emploi…

Déconnectez !

C'est votre employeur qui vous le demande

Le droit à la déconnexion des salariés se concrétise. D'ici à la fin de l'année, les entreprises doivent instaurer de nouveaux usages des outils numériques pour préserver la santé de leurs salariés.

Déconnectez-vous et reposez-vous ! Vous pourriez bien recevoir cette injonction de votre entreprise dans les prochains mois. Votre employeur doit, en effet, mettre en œuvre le droit à la déconnexion, inscrit depuis le 1er janvier 2017, dans le code du travail (art. L2242-8).

En 2015, l'idée a été reprise dans le rapport sur l'impact des transformations du numérique sur la vie au travail. L'étude pointait les risques psychosociaux d'un accès à un flux continu d'informations et de l'intensification du travail.

Le rapport rédigé par Bruno Mettling, alors directeur des ressources humaines d'Orange, et remis à la ministre du Travail de l'époque, a fortement inspiré la loi travail. Les employeurs n'ont plus seulement l'obligation de respecter la vie personnelle de leurs salariés et de protéger leur repos et leur santé. Ils doivent mettre en place une organisation qui les préserve des sollicitations en dehors de leur temps de travail, au besoin contre eux-mêmes, s'ils ne parviennent plus à éteindre leur téléphone le soir ou le week-end.

Les plus grosses entreprises doivent négocier un accord

La loi travail du 8 août 2016 (art. 55) a choisi la voie de la négociation collective pour instaurer le droit à la déconnexion. Les entreprises de plus de 50 salariés comptant un délégué syndical doivent débattre, lors des négociations annuelles obligatoires (NAO) sur la qualité de vie au travail, « des modalités du plein exercice par le salarié de son droit à la déconnexion et de la mise en place par l'entreprise de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques». Si elles ne l'ont pas déjà fait, ces entreprises ont jusqu'au 31 décembre 2017 pour ouvrir cette négociation. Sans toutefois encourir de sanctions si elles ne les engagent pas et sans obligation d'aboutir à un accord.

« *Le sujet de la déconnexion s'avère assez consensuel, dans les entreprises, pour parvenir à un accord. Employeurs et organisations syndicales partagent la volonté de conserver une certaine souplesse. Les salariés souhaitent préserver la liberté d'organiser leur temps de travail et ne veulent pas de dispositifs coercitifs. L'interdiction d'envoyer des courriels pendant certaines plages horaires est ainsi perçue comme une contrainte* », témoigne Me Anne Murgier, avocate associée du cabinet Capstan. Fermer l'accès à la messagerie en dehors des horaires d'ouverture d'un établissement est même exclu dans les groupes internationaux. « *Ils ont l'habitude de gérer le décalage horaire pour traiter les courriels ou organiser les conférences téléphoniques* », explique Me Sophie Brézin, avocate associée du Cabinet Herbert Smith Freehills.

A défaut d'accord, une charte de l'usage des outils numériques

En cas d'échec des négociations, l'employeur doit élaborer une charte définissant les modalités d'exercice du droit à la déconnexion et prévoyant des actions de sensibilisation et de formation à un usage raisonnable des outils numériques auprès de ses salariés, managers et cadres dirigeants. Cette charte, rédigée par l'employeur, doit être conçue en lien avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et être soumise pour avis au comité d'entreprise ou, à défaut, aux délégués du personnel.

Pour Me Murgier, la formation des managers est primordiale : « *Ils doivent être en mesure de détecter les signaux d'alerte, savoir comment réagir et, au besoin, changer leur façon de travailler. Surtout, ils doivent montrer l'exemple pour que cette nouvelle culture se diffuse.* »

A SAVOIR

Peut-on utiliser un outil professionnel à des fins personnelles ?

Qui n'a jamais répondu à un courriel personnel de son bureau ou appelé ses enfants de son téléphone professionnel ? Ces usages sont, en général, tolérés s'ils restent raisonnables. Mais mieux vaut s'en assurer en lisant le règlement intérieur de son entreprise. Autre précaution : enregistrer ses documents dans un dossier « personnel » pour les protéger.

Pour plus d'informations

Le rapport Mettling

Ce rapport, qui préconise le droit et le devoir de déconnexion, est disponible sur le site de la Documentation française (ladocumentationfrancaise.fr).

Anact et Orse

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (anact.fr) et l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (orse.org) proposent des guides et des outils.

Les petites entreprises doivent aussi intégrer ce nouveau droit

Si votre entreprise a moins de 50 salariés ou n'a pas de délégué syndical, elle doit, tout de même, intégrer le droit à la déconnexion dans ses accords sur les forfaits jours et le télétravail. Pour être valable, les accords sur les forfaits jours (qui permettent de décompter la durée de travail en jours travaillés par an) doivent préciser les modalités selon lesquelles vous pouvez exercer votre droit à la déconnexion (art. L3121-64 du code du travail). Quant aux télétravailleurs, leur statut devrait évoluer, les partenaires sociaux ouvrant une nouvelle concertation sur le sujet. L'accord national interprofessionnel signé en 2005, avant l'essor des smartphones, doit être actualisé. Il faut mieux encadrer le télétravail, et se pencher sur le statut des salariés nomades, souvent exclus des accords.

L'employeur est tenu de protéger la santé de ses salariés

Si le droit à la déconnexion vient d'être intégré dans le code du travail, il ne s'agit pas, pour autant, d'une nouveauté. « *Ce droit a été consacré par les juges au début des années 2000. Un salarié n'a pas à répondre aux sollicitations de son employeur pendant son repos et peut couper tout contact* », explique Me Murgier. En 2004, la Cour de cassation jugeait ainsi que le licenciement pour faute grave d'un ambulancier qui n'avait pas répondu à son employeur pendant son repos était nul (cass. soc. du 17.2.04, n°01-45889). « *Si un employeur a besoin qu'un salarié reste structurellement joignable, il doit recourir à l'astreinte* », rappelle Me Brézin.

Ainsi, quelle que soit la taille de l'entreprise, l'employeur est tenu de respecter la durée de travail et de protéger la santé de ses salariés. Faute de quoi, il s'expose à des demandes de paiement d'heures supplémentaires. Il pourrait aussi avoir du mal à s'exonérer de sa responsabilité pour harcèlement moral, s'il ne prenait pas de mesures pour faire cesser les agissements d'un manager qui abuse des courriels pendant le repos de ses équipes. Un risque de contentieux qui peut justifier que les entreprises adoptent une charte de bon usage des technologies de l'information et de la communication (TIC), même si elles comptent moins de 50 salariés.

Mettre en place des outils pour identifier et prévenir les risques

Les entreprises ont également tout intérêt à négocier dans leurs accords la mise en place d'outils et d'indicateurs pour démontrer qu'elles assurent le suivi et l'effectivité du droit à la déconnexion. Cela peut consister à établir un bilan par équipe des courriels envoyés en dehors des horaires de travail ou le week-end, pour détecter des dérives. Autre point à inscrire dans les accords : la mise en œuvre d'une procédure d'alerte, afin qu'un salarié qui estime que son temps de repos n'est pas respecté sache à qui il doit s'adresser pour y remédier. Les messages de dissuasion pour prévenir les risques et quelques recommandations de bon sens ont également leur place dans les accords sur le droit à la déconnexion. Il faut éviter l'usage des outils personnels à des fins professionnelles. Il est plus facile de se déconnecter et d'éteindre son ordinateur et son téléphone s'il s'agit de matériel professionnel.

Mesurer la charge de travail, pas seulement le temps de travail

Le droit à la déconnexion est un garde-fou pour les salariés au bord de l'épuisement professionnel. Si l'on doit revendiquer un droit à la déconnexion, c'est qu'il y a un souci ! Le véritable problème, c'est la charge de travail et le moyen de la mesurer. Pour un travail intellectuel, qui consiste à mettre en relation des équipes, pour réaliser une tâche complexe dans un délai imposé, en fonction des ressources allouées, le temps de travail n'est plus un indicateur approprié. Il faut trouver un moyen de mesurer la charge mentale de travail. D'ailleurs, quelle est la pertinence de la durée de travail quand l'on s'avance pendant ses trajets (en train, en avion…) ou que l'on trouve une solution dans sa salle de bains ? L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) cherche à élaborer un système ca-

pable d'évaluer cette charge mentale ou psychologique. En attendant, le rapport Mettling propose une ligne de conduite : respecter l'équilibre entre la mission demandée, les moyens alloués et les délais à tenir pour préserver la santé des salariés et, en particulier, celle des cadres soumis au forfait jours. C'est un enjeu de santé publique. On risque de voir se multiplier les accidents cardio-vasculaires et les burn-out après 60 ans, avec le recul de l'âge de départ à la retraite. Le stress a un coût social.

Le chantier de la mise en œuvre du droit à la déconnexion s'ouvre à peine. Si l'obligation de négocier ne changera pas la culture de l'urgence et de l'immédiateté qui gagne la société, elle présentera, au moins, un avantage : porter le débat sur la scène publique. « *Les entreprises s'inspirent des bonnes pratiques, puis les diffusent auprès de tous les acteurs concernés : managers et salariés, mais aussi clients et prestataires* », se félicite Me Murgier.

Source : Le Particulier n° 1133

Le bon usage des messageries pour lutter contre l'infobésité

Les salariés croulent sous les courriels. Pour endiguer ce flot anxiogène et chronophage, des entreprises comme Orange, CNP Assurance ou La Poste préconisent de nouveaux usages des messageries professionnelles dans leur accord sur le droit à la déconnexion. Voici les solutions qu'ils ont apportées :

- Si l'on rédige un mail tardif (ou le week-end) utiliser la fonction envoi différé, afin que les destinataires le reçoivent aux heures ouvrables ;
- Inscrire « *vous n'avez pas à répondre en dehors des heures de travail* » ou « *une réponse immédiate n'est pas attendue* », sur un courriel pour rompre avec la culture de l'immédiateté ;
- Alerter l'expéditeur s'il envoie un courriel tardif ou le week-end (fenêtre pop-up…) avec un message indiquant : « *Êtes-vous certain que ce message ne peut pas attendre ?* » ;
- Lorsqu'on s'absente, indiquer la date du retour et une personne à contacter en cas d'urgence pour éviter de crouler sous les courriels à son retour ;
- Normaliser les courriels : messages courts, avec un objet précisé, sans pièces jointes lourdes ou superflues, adressés aux seuls destinataires concernés (sans multiplier les interlocuteurs en copie et abuser des destinataires en copie cachée) ;
- Favoriser les échanges de visu ou par téléphone ;
- Proscrire l'usage du téléphone et la consultation de la messagerie pendant les réunions.

Des réflexes pour faire des économies d'énergie au bureau

Eclairage, imprimantes, ordinateurs... Au bureau, les appareils électriques et électroniques sont indispensables mais énergivores ! Par exemple, un ordinateur fixe consomme de 120 à 250 kWh/an. Pourtant, 4 % des écrans et 15 % des unités centrales sont laissés inutilement allumés en permanence. Pour réduire les dépenses d'énergie, les travailleurs peuvent adopter des gestes éco-responsables au bureau.

Réduire les consommations électriques

L'écran de l'ordinateur représente entre 20 et 30 % de la consommation d'énergie totale. Les économiseurs d'écran, qui souvent font appel à des graphismes en «3D», sollicitent énormément la carte graphique de l'ordinateur et peuvent consommer autant, sinon plus que le mode actif. Pour économiser l'énergie, il est préférable d'utiliser le mode veille et d'éteindre l'ordinateur au-delà d'une heure d'inactivité.

Concernant les téléphones et les tablettes, l'idéal est de désactiver les fonctions GPS, Wifi, bluetooth, quand ils ne servent pas ou de les mettre en mode avion.

Imprimer raisonnablement

La consommation de papier représente encore toujours 75 % des déchets de bureau. D'autant qu'en pratique, les salariés recyclent seulement 20 % des papiers au bureau. Pour réduire ces déchets, il est préférable d'utiliser un appareil multifonctions (à la fois imprimante, photocopieur et scanner), qui consomme moins que trois appareils indépendants. Mieux vaut imprimer recto verso, en noir et blanc, plusieurs pages sur une même feuille et privilégier les papiers recyclés.

Limiter l'envoi de courriels et la navigations inutiles sur internet

Internet génère des impacts environnementaux bien réels. Par exemple, envoyer un mail à 10 destinataires multiplie par 4 les émissions de gaz à effet de serre. Pour que les emails soient moins énergivores, il est indispensable de bien cibler les destinataires, de supprimer les pièces jointes et les messages devenus inutiles. Concernant les requêtes sur le web, Il est recommandé d'aller directement sur le site recherché en tapant directement son adresse URL et de créer des favoris dans le navigateur pour les adresses utilisées régulièrement.

Selon une étude, certains navigateurs consomment plus d'énergie que d'autres. Chrome est un des plus gourmands (27 Wh pour 1000 pages vues) devant Internet Explorer et Firefox.

Contester l'offre d'indemnisation pour une voiture classée épave

Après un accident dans lequel votre responsabilité n'est pas engagée, votre véhicule est déclaré épave. La proposition d'indemnisation de votre assureur ne vous satisfait pas…

La règle de droit

Si l'expert mandaté par votre assureur pour expertiser votre voiture gravement endommagée à la suite d'un accident constate que le montant des réparations est supérieur à la valeur de votre voiture au jour du sinistre, votre assureur doit vous proposer, dans les 15 jours qui suivent l'établissement du rapport d'expertise, une indemnisation en perte totale. En contrepartie, vous devez lui céder votre voiture pour qu'il la revende à un professionnel qui se chargera de la détruire, de la réparer ou de récupérer les pièces détachées. Vous avez 30 jours pour donner ou non votre accord sur cette proposition. Si vous acceptez de lui céder votre voiture, votre assureur vous versera une indemnité calculée sur la base de la valeur vénale de votre voiture au jour du sinistre (c'est-à-dire du prix auquel elle aurait pu être revendue avant l'accident) déterminée à dire d'expert et après déduction de la franchise prévue à votre contrat. Si vous ne répondez pas dans les 30 jours ou refusez sa proposition, vous recevrez alors une indemnité calculée sur la même base mais diminuée du montant de la valeur de l'épave. En outre, votre assureur devra prévenir la préfecture de votre domicile pour faire opposition au transfert de la carte grise, ce qui vous interdit de vendre votre voiture sans l'avoir fait réparer et constater les réparations par un expert.

Vos démarches

Si la proposition d'indemnisation sur la base de la valeur vénale vous paraît dérisoire, notamment si elle ne vous permet pas de racheter une voiture du même type que la vôtre, dans un état semblable d'entretien, adressez un courrier à votre assureur par lequel vous contesterez sa proposition et lui demanderez le versement d'une indemnité sur la base de la valeur de remplacement. Vous vous appuyez sur le fait que les juges considèrent que lorsque le propriétaire de la voiture n'est pas responsable de l'accident, il doit recevoir une indemnité égale à la valeur de remplacement de sa voiture. N'hésitez pas à joindre à votre courrier une copie des documents (factures d'entretien, de réparation, photos…) vous permettant de justifier de son bon état d'entretien ainsi que des petites annonces de vente de véhicules similaires.

Source : Le Particulier

A ……, le …/…/…

Recommandé avec AR

Madame, Monsieur,

Le …/…/…, j'ai été victime d'un accident à l'occasion duquel ma voiture a subi des dommages importants.

M. ……, l'expert que vous avez mandaté, a déclaré mon véhicule comme épave et vous m'avez proposé de vous céder ma voiture contre une indemnisation en perte totale.

J'accepte de vous céder ma voiture, celle-ci n'étant pas réparable, mais je conteste l'indemnisation que vous me proposez. En effet, n'étant pas responsable de l'accident, je considère que je dois être indemnisé à hauteur de la valeur de remplacement de ma voiture et non à hauteur de sa valeur vénale, à charge pour vous de vous retourner contre le responsable de l'accident. Vous trouvez ci-joint différents documents (factures d'entretien, attestation de mon garagiste) qui me permettent d'évaluer la valeur de ma voiture avant sinistre à …….€. Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir revoir le montant de l'indemnisation proposée.

Veuillez agréer…

Signature

Si le litige persiste…

Si l'assureur refuse de réévaluer le montant de sa proposition, vous pouvez saisir le médiateur des assurances qui donnera son avis motivé sur le montant de l'indemnisation.

Pour cela, il suffit de lui écrire en recommandé avec avis de réception en joignant l'ensemble des pièces utiles. Si la décision du médiateur ne vous satisfait pas, vous pouvez aussi saisir le tribunal compétent.

CFTC Continental : le relai est passé

nous sommes prêts pour le match des élections professionnelles

(Photo : L'Est Républicain 09/09/2015)

En 2013, de son vivant, Pierre RUBECK (+08/12/2015) avait, avec Jacques SIEBERT devenu l'actuel Président du syndicat, imaginé le futur du syndicat CFTC Continental. Pour être au plus proche des salariés, ce futur devait se composer essentiellement de jeunes militants. Il fallait d'abord identifier ces jeunes talents, puis les former et les encadrer avec des délégués d'expérience comme Christian EYEN, Olivier HENRICH et Jacques SIEBERT.

Aujourd'hui, la mayonnaise a bien pris, à tel point que nos jeunes qui débutaient en 2013, comme Jonathan EHRESMANN, Mustafa BABACAN, Olivier HUET, Claude VINCIGUERRA et le toujours jeune d'esprit Jean-Luc CHAPUZOT se sont accaparés des postes importants comme trésorier et trésorier adjoint du syndicat, du CE, secrétaire adjoint du syndicat, secrétaire adjoint du CHSCT, membre du CCE, membre de nombreuses commissions du CE, et bien sûr membres de toutes nos essentielles DP par secteur de l'usine.

Leur motivation, leur implication dans la vie du syndicat et leur sens inné pour la communication ont fait mouche auprès des salariés de l'usine qui nous soutiennent et qui adhérent de plus en plus nombreux aux valeurs de la CFTC.

C'est bien connu ; les jeunes attirent les jeunes. C'est donc avec une future liste électorale majoritairement composée de jeunes militants, mais toujours sous l'œil bienveillant et formateur des piliers du syndicat que la CFTC Continental va aborder les élections professionnelles à la mi-octobre. L'essentiel du programme sera axé sur les améliorations des conditions de travail au quotidien et de vie dans l'entreprise pour tous les salariés, afin que ceux qui sont au début de leur parcours professionnel puissent au maximum préserver leur capital santé et que nos plus anciens puissent stabiliser la leur et terminer leur carrière en douceur.

Les professions de foi avec les objectifs ainsi que la composition de la nouvelle équipe du syndicat CFTC Continental, seront très prochainement dévoilées aux salariés de Sarreguemines qui pourront confirmer, lors du prochain scrutin, leur attachement et leur confiance à cette nouvelle alchimie syndicale, composée de fougue et de dynamisme, mais aussi de sérieux et responsabilité.

Le syndicalisme de demain existe aujourd'hui déjà, il se trouve au syndicat CFTC Continental à Sarreguemines.

Ce n'est pas pour rien que son slogan est :

« La différence »

Conseil décentralisé du Secteur Chimie

Les 31 mai et 1er juin 2017 s'est tenue la réunion décentralisée du Conseil du Secteur Chimie à St-Cyprien.

C'est son Président, Eric SEKKAI qui ouvre ces deux jours de travail, en souhaitant la bienvenue à tous. Il en déroule l'ordre du jour et précise de suite que le fil conducteur de ce Conseil sera «*comment renforcer l'attractivité de notre syndicat*» et surtout «*comment renforcer notre représentativité dans la branche*». Un tour de table permet ensuite à chacun de se présenter.

Le Président de La Fédération remercie le Secteur Chimie pour l'invitation à ce Conseil. Il insiste sur les enjeux de la représentativité, sujet qui sera largement débattu ultérieurement. Il rappelle également toute l'importance de ce conseil délocalisé souhaité par notre regretté ami Pierre RUBECK. Il se fait aussi le porte-parole du Syndicat des Mineurs du Nord pour nous transmettre leurs chaleureuses salutations.

Après l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil des 1er et 2 mars 2017, il s'en suivit un débat très instructif sur la Vie des différentes branches composant le Conseil.

Ce fut ensuite un passionnant tour de table sur la Vie des entreprises, qui commença par J. Munich sur Saint-Louis, suivi de F. Orosco sur Rio Tinto, puis B. Cousin avec Sanofi. D. Schwartz fait un point sur Arkéma, ensuite c'est J. Siebert qui expliqua ses différentes actions chez Continental.

Le Président de la Fédération confirme, suite à une jurisprudence, que la CFE-CGC peut signer des accords sur toutes les catégories socio-professionnelles.

J. EHRESMANN partagea ensuite son expérience suite à sa participation aux «Rencontres Jeunes» organisées par la Confédération à Paris, les 19 et 20 octobre 2016 : 50 jeunes adhérents ayant participé à différents ateliers (Création d'affiches, micro-trottoir et création d'un logo CFTC Jeunes….). Une prochaine réunion rassemblant 250 jeunes adhérents CFTC doit avoir lieu du 14 au 16 septembre 2017. Le Président fédéral ajoute qu'il a demandé à Jonathan de prendre en charge l'animation d'une table-ronde axée sur les « Jeunes » lors du forum de mi-mandat des 8 et 9 novembre 2017.

C'est ensuite E. Alesanco qui explique ce qui se passe chez MSD, suivi de N. Perducat et Yves Assorin chez Novartis et de P. Fremont chez Sanofi. C'est A. Da Costa qui expliqua les encours chez Continental Clairvoix et R. Ribeiro chez ISS ; ensuite ce fut L. Geny pour L'Oréal et E. Sekkai pour le groupe Anjac et c'est F. Baut qui clôtura ce tour de table pour le groupe Roche.

J. Munich fit ensuite un point très précis sur les comptes du budget du secteur 2015/2016 avec un solde positif, conforme au budget prévisionnel.

E. Sekkai expliqua ensuite sa vision sur la représentativité (il rappela que 3 branches l'ont perdue en 2017 : Chimie, Caoutchouc et Plasturgie) et la nécessité de se projeter sur le travail à fournir pour à nouveau la retrouver dans 4 ans .

Le Président fédéral informe le conseil que la Confédération a demandé à chaque Fédération de travailler sur de possibles scénarios de rapprochement de branches. Il rappelle que le nouveau gouvernement souhaite se rapprocher le plus possible de 50 branches seulement. Il est donc impératif pour nous d'anticiper au maximum et d'envisager nos propres scénarios.

Le Conseil se termina avec l'intervention de Patricia Daumas, représentante régionale de Malakoff, qui nous présenta des documents relatifs à la santé des salariés.

Après ces deux jours de travail intense et constructif, les conseillers se sont fixés des objectifs pour l'ensemble du secteur, afin de consolider et développer la CFTC dans nos différentes entreprises.

Tous se sont assignés à regagner notre représentativité dans les branches où nous sommes passés au dessous des 8 %, mais aussi de continuer à asseoir notre influence CFTC dans les branches où nous avons dépassé les 8 %.

Rendez-vous a été pris en juin 2018 pour faire le point de l'ensemble des engagements pris lors de ce forum Chimie.

Laurent GENY

Les Mineurs du Nord
en Assemblée générale statutaire

Le Syndicat Libre des Mineurs du Nord de la France a tenu son Assemblée générale statutaire, le 30 mai 2017 au Lens Hôtel à Vendin le Vieil.

Cette Assemblée générale statutaire avait pour point principal à l'ordre du jour, le renouvellement des instances dirigeantes du Syndicat, mais aussi l'information des adhérents et militants présents sur l'actualité dans les différentes instances, CAN, CARMI du Nord, ANGDM, SOGINORPA, etc.

C'est Gilbert LECHARDEUR, Président du Syndicat, qui accueille les invités, dont le Président de la Fédération CFTC-CMTE, Francis OROSCO, et Eric GROH, Trésorier fédéral et chef de file CFTC du Régime minier, les représentants de l'UL et de l'UD ainsi que tous les militants et adhérents venus en nombre. Il rend un hommage appuyé à tous ceux qui nous ont quittés depuis la dernière AG, et ils sont nombreux, et fait observer une minute de silence et de recueillement.

La matinée débute par l'Assemblée générale extraordinaire. C'est Hervé FLUET, Secrétaire général du Syndicat, qui présente le projet de modification des statuts, conformément aux recommandations de la Fédération, avec des membres du bureau et du conseil revus à la baisse pour rester en adéquation avec l'effectif des adhérents du syndicat.

Les porteurs de mandats ont adopté les statuts modifiés à l'unanimité.

Gilbert LECHARDEUR reprend la parole, il fait un rapide tour d'horizon de l'année écoulée et ouvre l'Assemblée générale statutaire.

Hervé FLUET met à l'honneur Danielle MAZUREK, Gilbert LECHARDEUR et Serge BOULINGUEZ, tous trois atteints par la limite d'âge de 65 ans ; il les remercie pour les nombreuses années consacrées, sans compter, au service du Syndicat et des adhérents. Il remercie plus particulièrement Gilbert d'avoir fait appel à lui il y a une dizaine d'années pour rejoindre l'équipe du Syndicat des mineurs à laquelle il a pu apporter sa contribution.

Hervé présente le rapport d'activité 2013-2017 qui sera lu par Michel LEMAIRE.

L'actualité de ces quatre dernières années a été riche. Le travail n'a pas manqué et tous les responsables et militants des secteurs et des sections d'entreprises se sont investis avec dévouement et n'ont pas ménagé leur peine.

Les combats ont été et sont encore nombreux. Tant pour la préservation du Régime minier et des acquis, qui ont été pérennisés et doivent le rester dans la prochaine COG. L'événement marquant a été l'élection de Gilbert LECHARDEUR à la Présidence de la CARMI du Nord. La CFTC a obtenu deux postes d'élus DP en 2015. Il faut remercier Moussa pour le travail effectué sur le terrain, car faire renaître une section et la faire perdurer n'est pas tâche aisée. Le transfert de l'assurantiel a également apporté complications et contrariétés.

Concernant les retraites, aucune amélioration n'est intervenue et aucune revendication n'a été entendue. Le programme du nouveau Président n'est pas de bon augure et il faudra rester combatifs.

L'ANGDM quant à elle a évolué dans le bon sens durant ces quatre années, tant au niveau de la politique vacances et des activités de proximité que des aides sanitaires et sociales. Les représentants CFTC ont œuvré dans ce sens au sein des différentes commissions et il faut les en remercier.

Des dossiers sont encore en cours, notamment pour l'adaptation des logements pour le maintien à domicile, l'application de la décision de justice sur les fins des contrats viagers…

Dans le cadre du transfert des personnels de la CAN, le travail effectué par les élus CFTC a été positif. Quant aux évolutions salariales, beaucoup reste encore à faire et les élus CFTC s'y emploient quotidiennement.

La CFTC, seule majoritaire à l'ANGDM, peut se féliciter des résultats obtenus avec 51 % des voix et 20 postes d'élus.

Pour Maisons et Cités, le passage au statut HLM fut le point essentiel. Les élections de 2015 ont été satisfaisantes dans les agences de Billy et de Bruay, même si la représentativité n'a pas été atteinte. Il faut tout de même féliciter les représentants CFTC pour leur travail tout au long de ces années.

Dans les secteurs géographiques, le travail est toujours aussi important. Même si le nombre d'adhérents est en baisse, les permanences ne désemplissent pas et les problèmes à régler augmentent avec l'âge. Le service aux adhérents doit être pérennisé ; félicitations aux militants pour leur dévouement et leur engagement.

En ce qui concerne le fonctionnement du Syndicat, les réunions du conseil et du bureau se tiennent régulièrement, ainsi qu'une AG d'information par an, tout comme les permanences ainsi que des interventions à domicile. Le Syndicat est représenté dans toutes les instances de la CFTC ainsi que dans les différents organismes tels que la CAN, FILIERIS, AHNAC, Maisons et cités.

Le déménagement du Syndicat fin 2016 était une nécessité pour adapter son fonctionnement et son budget à la fonte des effectifs, afin de le pérenniser.

Le remplacement de Danielle à la Trésorerie, de Gilbert à la Présidence et de Serge à la Vice-Présidence, pour cause de limite d'âge, n'est pas chose aisée, mais le Syndicat pourra compter sur eux pour soutenir leurs successeurs. Le combat syndical pour préserver les acquis, et le Régime minier est plus que jamais d'actualité.

Hervé remercie, dans son rapport, tous ceux qui ont œuvré durant ces quatre années pour le Syndicat, dans les secteurs et sections d'entreprises, pour la défense des adhérents.

Après le rapport d'activités du Secrétaire général, qui a été adopté à l'unanimité, les travaux se poursuivent par les rapports d'activités des secteurs.

Jean-Marie BERNARD, intervient pour le Secteur Centre où de nombreuses permanences sont encore tenues pour répondre aux demandes des adhérents, pour la plupart âgés, avec des interventions à domicile, mais également pour des salariés isolés dépendant de l'Union locale.

En ce qui concerne le Secteur de Bruay, c'est Jean-Marie HANOT, avec une bonne équipe de militants, qui assure les permanences où les problèmes sont identiques avec une fonte des adhérents mais une activité toujours importante.

Fabienne BEN MOHAMED, fait un rapport détaillé de l'activité de la Section CFTC ANGDM. Les élus CFTC ont négocié et signé de nombreux accords en faveur des salariés de l'ANGDM. La présence des militants sur le terrain, leur disponibilité et le travail accompli ont permis les excellents résultats aux élections du 8 décembre 2016. Le bilan est résolument positif et il faut maintenir le cap et persévérer dans cette voie.

Aurélie DUQUESNOY fait une présentation et l'historique de la SOGINORPA jusqu'à la création de Maisons et Cités Soginorpa. De nombreux accords ont été signés pendant la période 2013-2017. Les dernières élections en novembre 2015 n'ont pas permis à la CFTC d'être représentative. En effet, une demande de report avait été faite et dans cette perspective, la CFTC, comme les autres organisations syndicales, n'avait pas présenté de liste au 1er tour. Le report n'ayant pas été accordé, le 2ème tour était ouvert aux listes libres (sans étiquette). Cette option a permis de limiter les dégâts et d'obtenir le CE de Billy ainsi que des représentants à Bruay et au siège qui donnent accès au CCE, donc aux négociations.

Serge BOULINGUEZ, concernant les commissions ANGDM, donne une information détaillée sur l'Action Sanitaire et Sociale (ASS) du régime minier, assurée auparavant par la CANSSM. Les demandes sont nombreuses à tous les niveaux, notamment pour les vacances et sorties qui intéressent tous les âges, tout comme la toute nouvelle activité sophrologie. Toutes les fiches sont consultables sur le site internet de l'ANGDM : www.angdm.fr. Le Syndicat et les Responsables de secteurs restent bien sûr à la disposition des adhérents pour tous renseignements, en particulier pour ceux qui n'ont pas internet.

Patrick PREAUX présente l'Association «La Vie à Défendre», créée en 1994 par nos amis Alfred SOLESMES et Gilbert LECHARDEUR, auxquels il rend hommage. Cette Association est au service des locataires et ayants droit dans leurs démarches vis-à-vis des bailleurs sociaux et permet à la CFTC de siéger dans les instances régionales (ANGDM, ARH, LTO, SIA Habitat, Maisons et Cités). Des permanences sont assurées le mardi et le vendredi matin au siège du Syndicat à Lens.

Claude FAUQUEUR, Vice-Président de l'UD CFTC 62, rend un vibrant hommage à Gilbert LECHARDEUR et au Mineurs, toujours présents dans le combat syndical auprès de L'UD. Il remercie Gilbert pour son amitié, sa solidarité et son aide.

L'ordre du jour se poursuit par le rapport financier présenté par la Trésorière Danielle MAZUREK. Elle fait une présentation détaillée du bilan financier. Le récent déménagement du Syndicat induira des économies substantielles et pérennisera la structure. Quitus est donné à la Trésorière à l'unanimité.

C'est Eric GROH, le Chef de file du Régime minier, qui prend la parole afin de faire un point de l'actualité. La Convention d'Objectif et de Gestion qui va prendre fin le 31 décembre 2017 a été réalisée à 80 %, mais l'incertitude est totale quant à la suite.

En ce qui concerne le suivi des dossiers AT-MP, les délais de règlement devraient être raccourcis. Le suivi post professionnel, mis en place récemment, devra faciliter la détection des maladies professionnelles, notamment la silicose et l'amiante.

Le chantier de la restructuration des centres de santé nécessite des moyens. Il est nécessaire pour préserver l'offre de soins afin qu'il n'y ait pas de déserts médicaux. La CFTC est intervenue auprès de la CAN, afin que soit mise en place une prestation de transport pour que tous les affiliés puissent accéder aux soins.

Il faut également garantir l'emploi des personnels, continuer à leur permettre des départs anticipés (avenant 24) et surtout éviter les licenciements et c'est ce qui est fait pour l'instant. Il faut préserver l'outil pour préserver les emplois !

Quel sera le statut juridique de la CAN à l'avenir ? Aujourd'hui, elle n'assure plus que l'offre de soins sous le nom de « FILIERIS ». Pour la CFTC, une nouvelle COG après le 31 décembre est nécessaire pour finaliser les restructurations et modernisations en cours, mais aussi assurer un avenir aux personnels. La CFTC a mis en place des groupes de travail CAN et ANGDM et des démarches sont faites auprès des candidats et des élus pour la préservation du Régime minier jusqu'au dernier ayant droit.

Des réponses ont pu être données aux questions posées, tant au niveau logements, Régime minier, CARMI et ANGDM.

Avant la pause, Hervé FLUET fait lecture de la liste des candidats au conseil, celle-ci a été ratifiée.

Le Président fédéral, Francis OROSCO, a honoré l'AG de sa présence et remercie chaleureusement le Syndicat pour l'invitation. Dans son discours, il rend hommage à Gilbert LECHARDEUR pour sa carrière syndicale, son amitié et son soutien. Il annonce la tenue du forum de mi-mandat de la Fédération, qui se tiendra à Paris les 8 et 9 novembre 2017 et sera l'occasion de mettre en commun le travail effectué par les quatre secteurs. Tous les militants sont invités à y participer. Il assure le secteur mines du soutien de la Fédération et rappelle que les mineurs sont un pilier de la CFTC-CMTE et qu'ils y ont toute leur place.

Jacqueline VALLI, Présidente de l'UNAR CFTC, fait un point de l'action menée pour la défense des retraités, dont le pouvoir d'achat est plus que jamais en danger avec le nouveau gouvernement et les mesures qui vont l'impacter lourdement. Les retraites n'ont

plus été augmentées depuis des années, les pensions de réversion stagnent à 54 %, malgré les revendications, les manifestations et les interventions auprès des pouvoirs publics. Le problème de la prise en charge de la dépendance est également crucial. L'UNAR CFTC mène le combat sans baisser les bras.

Michel LEMAIRE fait lecture de la composition du bureau nouvellement élu :

Président : LEMAIRE Michel
Secrétaire général : FLUET Hervé
Trésorière : BEN MOHAMED Fabienne
Vice-Président : PREAUX Patrick
Vice-Président : ZEGGAI Abdel
Secrétaire générale adjointe : DUQUESNOY Aurélie
Trésorier adjoint : KHOUANI Moussa
Membre Bruay : HANOT Jean-Marie
Membre Centre : BERNARD Jean-Marie
Membre Douai : BOULINGUEZ Serge
Membre Valenciennes : NONCLERCQ Bernard
Membre Lens : LEROY Claude
Président d'Honneur : LECHARDEUR Gilbert
Conseillère technique : MAZUREK Danielle

Michel LEMAIRE, élu Président du Syndicat, remercie le conseil pour la confiance qu'il lui témoigne par cette élection. Il félicite les responsables de secteurs et sections pour le travail accompli auprès des adhérents. Il rend hommage à Gilbert pour ses longues années d'implication syndicale sans faille, ainsi que Danielle MAZUREK et Serge BOULINGUEZ, et les assure que leur présence et leur soutien seront toujours nécessaires. Ses remerciements vont aussi à tous les invités pour leur présence, Francis OROSCO, Eric GROH, Martine pour la Comète, Jacqueline VALLI, Présidente de l'UNAR, les responsables UD et UL ainsi que tous les militants et adhérents.

Patrick FRUTIER, Secrétaire général de l'UD 62, honore Gilbert LECHARDEUR et lui remet un cadeau en reconnaissance pour des années d'étroite collaboration et l'aide apportée aux secteurs public et privé.

Danielle MAZUREK, Gilbert LECHARDEUR et Serge BOULINGUEZ ont également été honorés par le Syndicat des Mineurs pour lequel ils ont œuvré pendant toutes ces années. Ils ont donné sans compter leur temps et leur énergie à la CFTC et aux adhérents.

Gilbert prononce un discours ému et se remémore les 50 ans, et plus encore, de son parcours syndical à la CFTC avec une équipe soudée et fraternelle. Il passe le relai confiant, sachant que la continuité est assurée.

Le Syndicat Libre des Mineurs du Nord de la France va poursuivre son chemin avec une équipe rajeunie, sous l'œil bienveillant et sage des anciens toujours disponibles pour la CFTC.

La matinée se termine devant un excellent repas convivial et amical.

Martine ULTSCH

Ils nous ont quittés...

Catherine MONTANYE

Catherine est décédée le 14 mai dernier des suites d'une maladie implacable qui ne lui a laissé aucune chance. Elle était maman d'une fille et avait une petite fille qu'elle adorait.

Elle a rejoint le secrétariat de la Fédération CFTC-CMTE en 2009 après un parcours professionnel éclectique, notamment dans le domaine musical comme secrétaire de direction chez Vogue International, où elle avait côtoyé de nombreuses vedettes de la chanson ; elle a également travaillé comme assistante dans la création audio-visuelle, la publicité et la production télévisuelle ainsi que chez QUAKER France.

Les quelques années passées à la Fédération ne lui auront pas permis de profiter un jour de la retraite qu'elle évoquait parfois. Elle aimait voyager, découvrir de nouveaux horizons et en parlait avec passion. Pour tous ceux qui l'ont aimée et appréciée, sa disparition laisse un grand vide.

Le Président fédéral, les membres du bureau et du conseil ainsi que ses collègues de travail font part de leur tristesse à sa famille et l'assurent de leur soutien et de leur amitié dans cette douloureuse épreuve.

M.U.

Raymond PREVOST

La CFTC a perdu un de ses plus brillants et fervents militants, notre Ami Raymond est décédé le 7 avril à l'âge de 78 ans.

Il souffrait de cette terrible maladie qu'est l'asbestose, mais sa disparition brutale nous a tous consternés.

Raymond était un militant d'une qualité exceptionnelle, tout un symbole pour les Mineurs CFTC du Nord/Pas-de-Calais.

Raymond est né le 4 septembre 1938, après sa scolarité il entra dans le monde du travail comme monteur de ligne. A vingt ans, comme tous les jeunes gens de l'époque, il fit son service militaire en Algérie pendant la guerre ; il y passera 27 mois. A son retour et après son mariage avec Thérèse, le 27 avril 1961, duquel naquirent 5 enfants, en 1963 il se fait embaucher à la Cokerie de Vendin comme chargeur de four. Il terminera sa carrière à la coquerie de Drocourt.

Raymond était un militant à part entière, il faut dire qu'il était tombé dans la marmite très tôt, car il est le fils de notre illustre et regretté Antoine un des pères fondateurs du Syndicat des Mineurs CFTC en compagnie de Joseph SAUTY.

Raymond était avant tout un homme au caractère bien trempé, mais aussi un homme de parole, et de cœur. On pouvait toujours compter sur lui, il répondait toujours présent aux manifestations, pour coller des affiches et distribuer des tracts. Lors d'obsèques, il était notre porte drapeau et en était très fier. Il était membre du Conseil du Syndicat des Mineurs CFTC pendant plus de 40 ans, ainsi que membre du Bureau et du Comité Directeur de l'UNAR CFTC.

En plus de ses activités syndicales, il prédisait l'Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre où il s'est beaucoup impliqué. Il était aussi Garde d'Honneur de Lorette. Il aurait sans aucun doute aimé se rendre à Vimy avec son drapeau et toutes ses médailles bien méritées, pour commémorer cette bataille qui a causé des milliers de morts. Enfin, il était également membre du Souvenir Français. Son agenda était bien rempli.

A son épouse, à ses enfants, ainsi qu'à toute sa famille, le Syndicat des Mineurs CFTC, l'Union locale CFTC de Lens et l'Union départementale CFTC du Pas-de-Calais adressent leurs plus sincères condoléances et leur profonde sympathie. Nous garderons un fidèle souvenir de ce grand militant que fut Raymond.

A toi, Cher Ami, Merci et au revoir.

Gilbert LECHARDEUR

Formations fédérales

à Carcassonne

Un séminaire sur la communication orale orientée «culture militante» s'est tenu à Carcassonne, les 11 et 12 mai, animé par Gilbert CAMPAGNA.

Les participants étaient des militants du secteur Énergie, particulièrement demandeurs de compléments en la matière. Il s'agit là d'un vaste domaine, cependant fondamental pour l'animation et le développement de notre mouvement !

Ces journées se sont déroulées dans une ambiance cordiale et un esprit à la fois mobilisateur, participatif et coopératif. Ce fut un réel plaisir de les animer.

Une expérience à renouveler !

Gilbert CAMPAGNA

à Forbach

Une formation CHSCT, animée par Pierre SCHIMMER, s'est tenue à Forbach du 14 au 16 juin.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Connaître le fonctionnement d'un CHSCT
- Comprendre les enjeux de la prévention dans l'entreprise
- Connaître les outils de prévention.

Suite à plusieurs échanges avec les stagiaires, on constate que le mal être au travail devient de plus en plus récurrent. Malheureusement, le fossé entre le monde dirigeant et le monde ouvrier se creuse de plus en plus.

Espérons que notre gouvernement fera en sorte que le monde du travail devienne un plaisir pour tous.

à Berck sur Mer

Une formation «développer sa section» s'est tenue du 3 au 5 mai à Berck-sur-Mer.

18 stagiaires ont participé à ce stage animé par Nathalie FRAZIER.

Cette session avait pour thèmes :

- Identifier le potentiel de développement pour la section CFTC
- Définir les priorités du plan de développement par l'action syndicale
- Construire et participer au plan d'action
- Transformer les sympathisants en adhérents.

Les sessionnaires, tout en travaillant, ont pu apprécier cette belle région.

Tous ensemble pour la CFTC !

Joseph MUNICH
Responsable Formation CMTE

Plan de formation 2017

Chers Amis,

La Fédération CFTC-CMTE prend en compte vos souhaits et attentes en ce qui concerne la Formation, afin de répondre efficacement à nos adhérents sur le terrain dans le contexte social difficile que nous traversons.

La Représentativité résulte aussi de votre engagement ; la formation sera votre force !

Si vous ne pouvez participer à une formation à laquelle vous êtes inscrit, merci de prévenir le plus rapidement possible le Secrétariat Formation de votre absence.

Nous comptons sur vous !

Joseph MUNICH
Patrice UREK

Septembre 2017	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017
27/09/2017 au 29/09/2017 ST-MAURICE S/MOSELLE Communication orale	11/10/2017 au 13/10/2017 NIEDERBRONN CE Approfondissement	15/11/2017 au 17/11/2017 DIJON DS RSS	6/12/2017 au 8/12/2017 Fédération PANTIN D.P.

Le Plan de formation 2018 est arrivé...

Janvier 2018
du 10 au 12/01/2018
FORBACH
FIME

Février 2018
du 7 au 9/02/2018
Fédération PANTIN
Elections professionnelles

Mars 2018
du 7 au 9/03/2018
DIJON
C.E. Base

Avril 2018
du 11 au 13/04/2018
NIEDERBRONN
D.P.

Mai 2018
du 2 au 4/05/2018
BERCK
Développer sa section

Juin 2018
du 6 au 8/06/2018
BARCARES
DS RSS

Septembre 2018
du 12 au 14/09/2018
ST-MAURICE S/MOSELLE
Communication orale

Octobre 2018
10 au 12/10/2018
NIEDERBRONN
CE Approfondissement

Novembre 2018
du 14 au 16/11/2017
DIJON
FIME

Décembre 2018
du 5 au 7/12/2018
Fédération PANTIN
D.P.

Inscrivez-vous à la Fédération CFTC-CMTE
128, Avenue Jean Jaurès - 93500 PANTIN
auprès du Secrétariat Formation : Michèle BENZAKEN - 01 57 42 42 16

secretariat-formation@cftc-cmte.fr

Responsables Formation :

Joseph MUNICH
Patrice UREK

PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE SERVICES, VOUS PASSEZ TOUT VOTRE TEMPS À PRENDRE SOIN DES AUTRES.

ET VOUS ? QUI PREND SOIN DE VOUS ?

HAVAS WORLDWIDE PARIS – Crédits photo : Getty Images.

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES